

DELIBERATION	N°4 du 26.09.2014 à 19h00
OBJET	DECISION MODIFICATIVE N°1

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-11, et D.2342-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget de chaque exercice ou aux décisions modificatives.

VU la délibération du Conseil municipal en date du 29 avril 2014 adoptant le budget primitif de l'exercice 2014.

CONSIDERANT que pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année, le budget primitif doit pouvoir être corrigé, tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre du budget.

CONSIDERANT que la Décision Modificative n°1 prend en compte l'évolution de certains postes budgétaires initialement inscrits au Budget Primitif 2014 de la Ville, et se présente comme suit :

INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	O/R	Fct	Libellé	Dépenses	Recettes
020		R	01	Dépenses imprévues	-9 447.37 €	
041	2764	O	01	Créances sur particuliers	3 361.54 €	
16	1641	R	01	Emprunts	21 197.14 €	
27	2764	R	01	Créances sur particuliers	-3 361.54 €	
040	28031	O	01	Amortis. frais d'études		2 733.92 €
040	28051	O	01	Concessions et droits similaires		2 895.68 €
040	281532	O	01	Amortis. Réseaux assainissement		376.91 €
040	281568	O	01	Autre matériel incendie		2 392.93 €
040	281578	O	01	Autres matériel voirie		3 619.56 €
040	28158	O	01	Amort. autres matériels techniques		-1 982.90 €
040	28182	O	01	Matériel de transport		6 276.87 €
040	28183	O	01	Matériel de bureau informatique		-7 476.66 €
040	28184	O	01	Mobilier		-2 387.60 €
040	28188	O	01	Autres immos corporelles		-3 311.73 €
041	2313	O	01	Constructions		3 361.54 €
13	1328	R	01	Etat et Etablissements nationaux		-8 000.00 €
13	1342	R	01	Amendes de police		6 205.00 €
21	2151	R	822	Réseaux de voirie		10 407.79 €
23	2313	R	01	Constructions		-3 361.54 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT					11 749.77 €	11 749.77 €

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 26 septembre 2014

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 32

Date de convocation : 19 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le 26 septembre à dix-neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de trente deux au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD

POUVOIRS :

Jean-Stéphane MARTIN pouvoir à Christian RICHOMME

ABSENT :

Néant

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, *Valérie GIRARD*, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

FONCTIONNEMENT

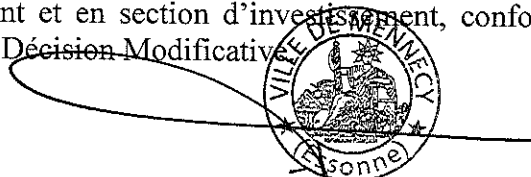
Chapitre	Article	O/R	Fct	Libellé	Dépenses	Recettes
022		R	01	Dépenses imprévues	-70 739.76 €	
042	6811	O	01	Dotation aux amortissements	3 136.98 €	
011	6042	R	422	Achats prestations de services	5 000.00 €	
011	60613	R	213	Chauffage urbain	30 000.00 €	
011	6227	R	020	Frais d'actes et de contentieux	5 643.72 €	
011	6231	R	020	Annonces et insertions	1 536.00 €	
011	6247	R	421	Transports collectifs	4 000.00 €	
65	6541	R	01	Créances admises en non valeur	12 933.00 €	
66	66111	R	01	Intérêts réglés à l'échéance	10 892.76 €	
67	6718	R	020	Autres charges exceptionnelles	6 000.00 €	
68	6817	R	01	Dot.aux provisions dépréciation actifs	12 234.00 €	
014	73925	R	01	Fonds péréquation ressources communales et intercommunales	22 369.00 €	
70	70878	R	020	Remboursement par autres redevables		6 136.24 €
70	70878	R	112	Remboursement par autres redevables		2 736.10 €
70	7088	R	91	Autres produits activité annexe		3 583.00 €
74	74123	R	010	Dotation de Solidarité Urbaine		19.00 €
74	74127	R	01	Dotation Nationale de Péréquation		-14 811.00 €
74	74712	R	020	Emplois d'avenir		16 000.00 €
74	7488	R	112	Autres attributions et participations		3 400.00 €
77	7718	R	020	Autres produits exceptionnels gestion		6 020.66 €
77	775	R	01	Produits des cessions d'immobilisations		5 187.70 €
77	7788	R	020	Produits exceptionnels divers		2 000.00 €
78	7817	R	01	Reprises sur provision pour dépréciations actifs		12 734.00 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT					43 005.70 €	43 005.70 €

Après prise en compte de la Décision Modificative n°1, le Budget Primitif 2014 de la Ville demeure équilibré, en dépenses comme en recettes aux deux sections.

APRES DELIBERATION,

APPROUVE la Décision Modificative n°1.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à inscrire de nouvelles dépenses et recettes, en section de fonctionnement et en section d'investissement, conformément aux projets présentés dans la présente Décision Modificative.



Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecey

ADOPTE A LA MAJORITE

POUR : 28
CONTRE : 5
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0

